

## ARTS MARTIAUX

Hiver 2012

Introduction aux techniques de chute, de projection et d'immobilisation au sol. Ce cours s'adresse aux personnes débutantes dans l'activité. Les initiés (détenir une ceinture de couleur) apprennent le travail debout et au sol ainsi que les techniques d'enchaînement et de contre-attaque. Il est possible d'être encadré pour faire de la compétition

ACTIVITÉ	CODE LUDIK	GR	NIVEAU	HORAIRE	LOCAL	DURÉE	Coût (\$) Taxes incluses															Remarques				
							1 mois			2 mois			3 mois			4 mois			5 mois							
							EM	M	NM	EM	M	NM	EM	M	NM	EM	M	NM	EM	M	NM					
Club de Judo	02 400 03	01	Débutant-initié/ceintures blanche, jaune et orange	Ma 17h à 18h25	00153	17 janv.-17 avril							43	54	86											1-2-4
		02	Débutant-initié/ceintures jaune et orange	Je 17h à 18h25	00153	19 janv.-26 avril								43	54	86										1-2-4-8
		03	Débutant-initié/ceintures blanche, jaune et orange	Ma-Je 17h à 18h25	00153	17 janv.-26 avril								86	108	172										1-2-4-8
Club de Judo	02 400 02	01	Initié/ceintures orange et plus	Ma-Je 18h30 à 20h25	00153	Le 13 de chaque mois. Fin le 14 juin	41	51	82	75	94	150	98	123	196	118	148	235	139	174	277	1-2-4-5-6				

**NOTE : Tous les cours et pratiques sont annulés du 6 au 9 avril 2012 inclusivement (Pâques).**

EM: Étudiant membre. Tous les étudiants inscrits à 12 crédits de cours à l'UL sont automatiquement membres du PEPS.
M: Membre du PEPS
NM: Non-membre du PEPS

1. **Tenue et/ou équipement obligatoire** (à commander si nécessaire auprès de l'intervenant au 1<sup>er</sup> cours) :

Judo : judogi (entre 65 \$ et 75 \$) ;

2. Le niveau débutant concerne les ceintures blanche et jaune; le niveau initié, les ceintures orange et plus.

4. Possibilité de passage de grades : information auprès de l'intervenant.

5. Entrée à la pièce acceptée au coût de : 13 \$ / membre, 19 \$ / non membre, pour une pratique de 1,5 h ou 17 \$ / membre, 25 \$ / non membre, pour une pratique de 2 h.

6. Nous nous devons de respecter la capacité maximale du dojo, ce qui peut limiter le nombre de place disponible.

8. Les séances des 16 février et 12 avril sont annulées.

**Responsables : France Lebel et Christiane Guay, [christiane.guay@sas.ulaval.ca](mailto:christiane.guay@sas.ulaval.ca)**

**Inscription : 418 656-PEPS (7377)**

Saviez-vous que le PEPS vous offre le service de location de panier à vêtements à faible coût? Pour en savoir plus, consultez le [www.peps.ulaval.ca](http://www.peps.ulaval.ca)

Prolongez les heures gratuites de stationnement en vous procurant une vignette. Informez-vous au comptoir d'accueil ou au [www.peps.ulaval.ca](http://www.peps.ulaval.ca) pour en savoir plus.

### REMBOURSEMENT

Le remboursement d'un abonnement, d'un cours ou d'une activité est consenti seulement pour l'une des deux raisons suivantes :

1) un problème de santé validé avec un billet médical;

2) un conflit d'horaire académique ou un changement imprévu de la situation professionnelle, appuyés par des documents officiels, et ce, pendant la session en cours seulement.

Note : Des frais d'administration de 10 % seront retenus sur le montant remboursé jusqu'à concurrence de 20 \$. Le client devra aussi assumer le paiement du temps encouru à son abonnement ou à son cours.

### AVIS

#### Changement de groupe

Après l'inscription, le changement permanent de groupe est possible sans pénalité, si l'autre groupe visé n'est pas complet ET s'il s'avère nécessaire à la suite d'un conflit d'horaire académique ou d'un changement imprévu de la situation professionnelle.

### REPRISES

Les cours annulés en raison d'événements incontrôlables (ex : tempête, panne électrique) NE SONT ni repris et ni remboursés. Informez-vous auprès de votre moniteur de cours. Il en est de même si le participant devait s'absenter pour un ou plusieurs cours.